

## COMMUNE DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC/ ELABORATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME Réunion PADD n°1

**Date** : 18 juillet 2018

**Liste des présents et excusés** : fin de compte-rendu

---

---

### Préambule :

Le Bureau d'Etudes invite la Commission PLU à faire part de ses remarques quant au diagnostic présenté lors de la précédente session de travail.

La Commission précise que ce dernier reflète bien la collectivité et son fonctionnement. Il pose les enjeux du territoire.

Monsieur le Maire souligne, que dans le cadre de la mise en place du PLH, le quartier du Courtil des Peintres ne semblait pas être comptabilisé pour le futur PLU.

Dès lors il est convenu, que seule la tranche 3 de ce même quartier comptera dans le futur PLU.

Une fois ces éléments soulignés, le Bureau d'études revient sur les différentes thématiques du PADD (progression démographique, accueil de logements, développement économique, gestion des déplacements, politique environnementale, ...) et invite les participants à faire part de leurs premiers souhaits.

### Les premiers éléments soulignés par la Commission PLU :

- La collectivité souhaiterait continuer de bénéficier de sa rente de situation sans pour autant avoir une croissance démographique aussi soutenue que la dernière décennie. La population communale pourrait tendre vers 1200 habitants,
- Le projet de développement doit nécessairement permettre une certaine mixité d'habitat et de population,
- Les avis sont partagés sur une extension du bourg de la Chapelle du Lou vers la mairie du Lou du Lac ou une extension au nord est du bourg de La Chapelle du Lou. Il est convenu d'inviter l'architecte des bâtiments de France afin d'avoir son opinion sur le sujet,
- Au regard de la tranche 3 du Courtil des peintres et des possibilités foncières existantes dans les espaces urbains, seuls une trentaine de logements seront à réaliser en extension d'agglomération,
- Au niveau de la scierie, un giratoire va être créé et prolongé d'une voie à destination du quartier du Courtil des Peintres,
- En partie Nord de la Mairie (enclave naturelle), la partie la plus à l'ouest pourrait servir au développement et au renforcement des équipements, la partie le long de la rue serait intégrée à un projet d'ensemble d'urbanisation intégrant le site de l'ancienne scierie. Compte tenu de son positionnement géographique spécifique, le lieu se prête plus particulièrement à de la maison de ville ou de l'habitat éventuellement associé à des commerces et services de proximité.

- Le site de l'ancien hangar agricole, dans l'hypercentre, sera réservé au développement d'un groupe scolaire public (autant que de nécessaire),
- En terme de développement économique, la zone d'extension au nord du bourg de la Chapelle du Lou va être supprimée. Il conviendra cependant de laisser la possibilité aux deux entreprises de travaux agricoles de se développer,
- Une salle de sports pourrait être à l'étude dans la continuité du terrain de foot,
- Mr le Maire propose de rencontrer une par une les activités éparses afin de connaître leurs projets d'évolution,
- Une liaison douce à destination du site du lac du Lou va être étudiée.

En conclusion : les autres thématiques du PADD seront abordées lors de la prochaine session de travail.

**Prochaine réunion :**

**11 septembre à 9h30** : Réunion commission – poursuite PADD

*Compte-rendu rédigé par URBA Ouest Conseil / le 30 juillet 2018*

*Validé par Mr le Maire, le*

